

Dossier électronique du patient – Canton de Genève

Nicolas Müller – Directeur du service de la santé numérique, de l'économie de la santé et de la planification





MonDossierMedical.ch - Historique

Lancement du projet de réseau d'informatique médicale 1998 Création de la Fondation IRIS 2000 Adoption par le GC genevois de la Loi sur le réseau communautaire d'informatique médicale (LRCIM) 2008 Lancement du projet pilote e-toile 2009 MonDossier Déploiement cantonal MonDossierMedical.ch 2013 Loi fédérale sur le dossier électronique du patient 2017 · Constitution de l'Association romande Cara cara. 2018

MonDossierMedical.ch – En chiffres

Chiffres au 30.09.2019



45'022 Patients



1'043 Médecins

171 Pharmaciens

2'351 Professionnels de santé



+ de 6 millions de documents déposés

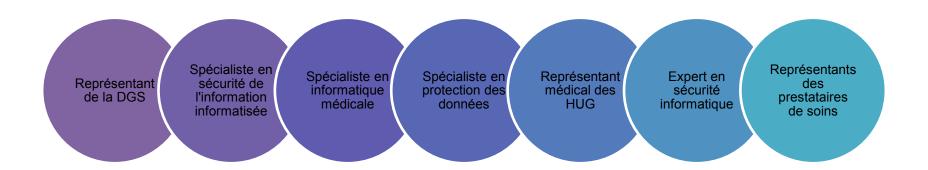
MDM - Fonctionnement

Partager l'information médicale selon la volonté du patient de manière sécurisée et conforme à l'éthique médicale.

- Tous les professionnels de santé mettent les informations utiles à disposition du réseau;
- Accès par le patient grâce à un moyen d'authentification sécurisé;
- Octroi de l'accès à l'information par le patient.

Fondation IRIS

- Surveillance de la bonne organisation du réseau
- Surveillance de l'accès aux données
- Surveillance de la sécurité des transmissions
- Veille au respect des règles de l'éthique médicale et de protection des données.
- Membres : (Arrêté du Conseil d'Etat du 26 juin 2019)





connecté à ma santé













CARA – Association inter cantonale

2018

 Constitution de l'association Cara par les cantons de GE, VS, VD, FR et JU

2020

 Certification de Cara comme communauté de référence selon la LDEP

2020

Ouverture du premier DEP Cara

2020-21 Migration de MonDossierMedical.ch vers Cara

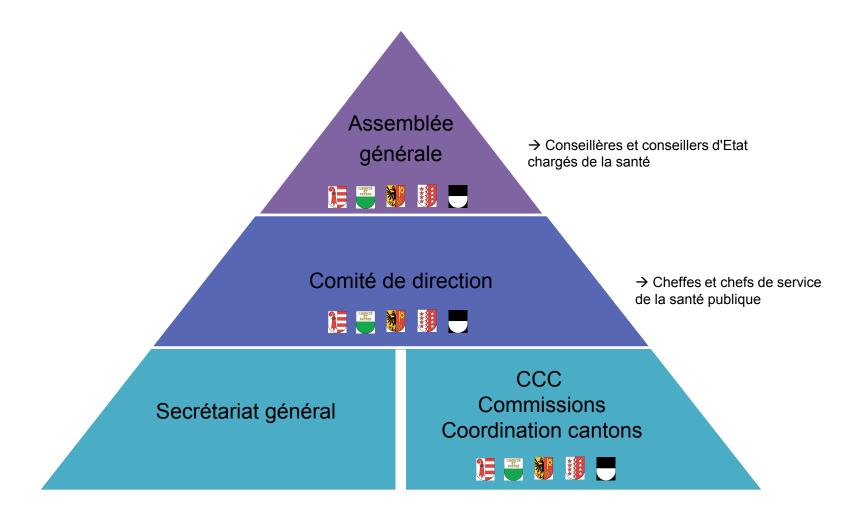
CARA - Missions



- Développement de la cybersanté
- Facilitation du partage d'informations
- Contribution à la qualité, la continuité et la coordination des soins
- Mise à disposition d'une plateforme de cybersanté conforme à la LDEP
- Renforcement de la sécurité.







Projet de convention inter cantonale

Les cantons s'engagent à agir de manière concertée et à mutualiser leurs ressources en matière de cybersanté.

- Mise en œuvre du droit fédéral et constitution d'une communauté de référence;
- Favoriser le développement d'outils et de processus communs ;
- Impliquer les patients et faciliter l'accès par ceux-ci à leurs données médicales;
- Améliorer la qualité et la sécurité de la prise en charge des patients dans le respect de la protection des données.

Grandes lignes du projet

- Institution de l'association de droit privé Cara comme "pilote"
 (pas possible d'adhérer au concordat sans être membre de Cara)
- Coût des tâches à charge des cantons ;
- Obligation des prestataires de soins reconnus d'intérêt public de s'affilier à la communauté de référence Cara;
- Application du droit fédéral pour ce qui concerne le dossier électronique du patient (DEP);
- Règles applicables par analogie, sauf disposition contraire, aux services de cybersanté complémentaires tels le PSP ou le PMP;
- Règles relatives à la sécurité et la protection des données et à leur traçabilité.

Merci de votre attention

